

**REPRESENTANTS DE PROXIMITE
EE PARIS IDF OUEST
Réunion du 31 juillet 2020**



Participants :

- Représentants de proximité :

OS	CDPF	Site	Nom	Prénom
CFDT	043258	BOUYGUES TELECOM	DIARRA	HAMET MOUSSA
CFE CGC	041010	SCHLUMBERGER	BIGARD	CHRISTELLE
CFTC	048720	GTT GIF	ALVES	FREDERIC
CGT	046593	CARREFOUR SELF ET KIOSQUES	DIALLO	MAMADOU
CGT	046489	VALEO	KANE	ALHOUSSEYNOU
CGT	006630	RENAULT TECHNO ROTONDES SELF	TOUAHRI	REDOUANE

- Délégués syndicaux :

CFDT	046593	NEMA	HAWARI	Employé
CFE CGC		BUFFARD	PASCAL	AM

Questions CFDT:

Question 1 : Pouvez-vous nous expliquer pourquoi à Bouygues Structure, les salarié(e)s commencent à 7H 30 au lieu de l'heure contractuelle, post –reprise confinement ? Quelle est l'utilité d'une telle décision dans le processus de travail ?

Les horaires de travail communs sont adaptés à la situation et ont pour vocation en outre de renforcer l'esprit d'équipe.

La diversification des horaires de travail, comme évoqué aux équipes, n'est donc pas en ce sens une solution pertinente sur ce site.

Question 2 : Comment expliquez-vous que la pause du matin ne soit plus une règle générale, mais une exception, et que la pause déjeuner soit raccourcie sur Bouygues Structure ? Les salarié(e)s s'interrogent, acquiescent la méthode de management sans pour autant avoir le choix.

La pause du matin et la pause déjeuner n'a jamais été une exception.

Exceptionnellement, des pauses ont pu être écourtées dû à des absences non planifiées.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la représentante de proximité sur site pour traiter ce type de situation.

Question 3 : Est –il possible de nous expliquer comment la règle de roulement est mise en application sur Bouygues Structure ?

Pourquoi des collaborateurs sont mis systématiquement en CHOP depuis le déconfinement, alors que d'autres sont sollicités en discontinue depuis la reprise d'activité ?

Il y a des roulements au sein de l'équipe, cependant ce roulement n'a pas toujours eu les effets escomptés en raison de collaborateurs qui soit ne répondent pas aux sollicitations de reprise, soit des collaborateurs ayant des difficultés à s'adaptés aux contraintes du covid-19.

Ces éléments sont partagés avec l'équipe..

Question 4 : Comment le protocole sanitaire est appliqué dans les vestiaires sur Bouygues Structure ? Absence de marquage, aucun planning à cet effet. D'après le guide de prévention, un roulement est nécessaire.

Les salariés doivent porter leur masque dans les vestiaires comme évoqué à chaque briefing fait au retour de chaque collaborateur (Cf. point hygiène sécurité au travail).

Question 5 : Pouvez- vous nous expliquer pourquoi la plonge batterie est à l'arrêt depuis la reprise, et la plonge vaisselle se transforme en plonge batterie (les grosses gamelles et autres ustensiles inadéquats, voir en termes de sécurité et d'hygiène) sur Bouygues Structure ?

En cas de casse de la machine, à qui en incombe la responsabilité ?

Y a –t-il une logique de réduction du personnel ?

Durant la faible activité, nous avons adaptés nos équipes, de ce fait la plonge batterie était à l'arrêt.

Nous vous confirmons que la plonge batterie est de nouveau ouverte compte tenu de l'évolution du travail.

Question 6 : Les CDPF Bouygues Structures possèdent–ils leurs propres stocks de masques ? L'entreprise cliente se charge-t-elle de la dotation de nos collaborateurs en termes de masque en amont et aval ?

Des masques sont mis à disposition par le client. Un masque est donné à tous les collaborateurs à l'entrée du site, il peut être changé après la pause déjeuner puis à la fin du service.

Des stocks de masques sont disponibles dans le bureau du responsable d'unité.

**REPRESENTANTS DE PROXIMITE
EE PARIS IDF OUEST
Réunion du 31 juillet 2020**



Question 7 : La configuration du site Bouygues Structure est telle que les répercussions des protocoles sanitaires appellent selon les collaborateurs à plus de présentiels pour mener à bien la mission assignée ? Ex Atlantis (trois salariés). Est-il possible d'avoir du renfort en personnel ?

Des plages de planification ont été mise en place afin de réguler la fréquentation.

Question 8 : Combien y a-t-il de salariés en situation d'handicap, vulnérables dans votre DR qui ont repris le travail avec ou sans consentement ?

Nous ne disposons pas de ce type d'information.

Question 9 : Combien d'apprentis ont repris le travail dans votre DR ? Sont-ils considérés dans cette période post-Covid occupants de poste temps-plein ou toujours en accompagnement ?

Nous avons actuellement 6 apprentis sur 9 qui ont repris le travail sur la Direction Régionale. Si les apprentis peuvent être positionnés sur un poste à temps complet (pas de formation durant la période estivale), il n'en demeure pas moins qu'ils ont besoin d'un accompagnement par son tuteur ou par une personne habilitée.

Question 10 : Existe-t-il un règlement spécifique ou une décision managériale explicite ou implicite au sein de votre direction régionale qui autorise un apprenti cuisinant à donner des ordres à des collaborateurs Elior ?

Non ce n'est pas le cas.

Nous vous remercions de bien vouloir nous signaler les situations d'anomalie.

Question 11 : Avez-vous eut des sollicitations de demandes des collaborateurs dans le cadre du dispositif F.N.E Formation, la mobilité interne au sein du groupe Elior ? Par qui vont être validées ces formations ?

Oui, il faut une validation conjointe entre le responsable opérationnel (à partir des entretiens professionnels/développement) et le service formation.

Question 12 : Que stipule le contrat entre Elior- Entreprises et CARREFOUR en matière de concurrence sur l'offre Elior ? En un mot la concurrence extérieure « Justbox ». Que représente-t-elle ? Est-elle à court terme ? Quelle incidence en termes de fréquentation ?

Cette question ne relève pas de l'instance des représentants de proximité.

Question 13 : Dans ce contexte difficile à tous les égards, certains responsables d'unités (qu'on peut compter sur les doigts d'une main) agissent et adoptent des postures hors cadre légal, propos indignes de leurs fonctions managériales, à l'encontre de collaborateurs sous leurs responsabilités, et par conséquent sapent le travail managérial de leurs collègues responsables d'unités. Nous attendons une réaction de la DR pour rappeler le cadre légal aux dits concernés et protéger les collaborateurs. Qu'en pensez-vous ?

Nous vous remercions de préciser votre question.

**REPRESENTANTS DE PROXIMITE
EE PARIS IDF OUEST
Réunion du 31 juillet 2020**



Question 14 : /

Question 15 : Comment la DR va s'organiser pour la rentrée ? Un organigramme, un management post COVID Est –il en vue ? D'autres RS sont-ils sur le départ de votre DR et/ou de l'entreprise ? Comment abordez- vous la rentrée à titre de managérial et à titre personnel ?

La priorité de la DR et de la DO sera orientée sur la reprise de l'activité, de rétablir une relation avec les clients et la reprise des collaborateurs. Il est prématuré de pouvoir envisager de nouvelles organisations, au regard des différents inconnues (CP, évolution télétravail, évolution covid-19).

Il est donc essentiel que l'ensemble des équipes soit mobilisées sur les aspects sanitaires, commerciaux/ économiques et relationnels / humains.

Question 16 : Un responsable d'unité peut-il refuser la livraison du linge par Elis si celui-ci n'est pas sous protection comme il refuserait un produit non conforme ? La protection du linge est prévue au contrat.

Nous avons déjà répondu à cette question à la séance précédente : Il n'est pas prévu contractuellement avec ELIS que le linge doit être livré housé de manière commune. Cependant, Il arrive que certain sites Elior remplissent complètement un portant, et donc celui-ci reçoit une housse pour qu'il n'y ait pas de modification.

Ensuite il est possible, mais c'est une option payable par mois et par porteur, d'avoir le housage des tenues par porteur.

A noter que nos prestataires doivent respecter les engagements contractuels. De ce fait, il est pertinent en cas de non-conformité d'adresser une fiche de non-conformité au service dédié et d'en informer le RS.

Nous vous remercions de nous remonter les cas d'anomalie.

Question 17 : Avez-vous une liste de restaurants sur lesquels l'accès serait refusé à cause du client ? Ainsi que la liste des sites fermés au mois d'août ? (Nous n'avons pas de liste à jour et cela éviterait des déplacements inutiles)

Cette question ne relève pas de l'instance des représentants de proximité. Ces informations vous sont communiquées en instance CSE

A noter que certains sites ont des exigences et consignes d'accès plus strictes, il faut appeler en amont le site afin d'être sûr de pouvoir y accéder. Si des difficultés se font ressentir, nous vous invitons à revenir vers nous.

Question 18 : Est-ce qu'Elior Entreprises est dans l'obligation (légalement) d'informer le client lorsqu'elle a connaissance qu'un de ses salariés Elior est atteint du Covid ?

Dans le cadre du principe de précaution, et si nous avons la connaissance d'un cas avéré, il est important, pour des raisons évidentes de santé publique, d'en informer notre client partenaire pour, d'une part le rassurer et faire preuve de transparence, et d'autre part lui expliquer les mesures mises en place par l'entreprise (nettoyage de locaux, rappel des gestes de barrières aux équipes etc.).

De plus, en tant qu'employeur nous nous devons de nous conformer aux injonctions des autorités sanitaires aux besoins, par conséquent la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et l'ARS (Agence Régionale de Santé) peuvent être amenée à contacter les contacts de la personne testé positive, il est alors préférable que le client soit informé en amont.

Nous rappelons la procédure ci-dessous en cas de suspicions de Covid-19 :

En fonction de cas remontés, nos services internes conjointement avec la ligne opérationnelle traitent de la démarche de communication.

L'appétit du mieux 

DIRECTION RÉGIONALE
CORONAVIRUS, MALADIE COVID-19
CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Informer **immédiatement votre responsable** en cas de symptôme ou de doute sur une situation particulière
- Informer la ligne Covid-19 en cas de cas avéré au **01.71.13.37.50**

CORONAVIRUS
Ce qu'il faut savoir 

LES INFORMATIONS UTILES  **0 800 130 000** (appel gratuit)
gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

 Lavez-vous très régulièrement les mains
 Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
 Utilisez un mouchoir
 Saluez sans se serrer la main.

Quels sont les signes ?



Fièvre
Toux
Fatigue
Difficultés respiratoires et touffements
Maux de tête
Perte de goût et de l'odorat
Maux de gorge
Courbatures
Parfois diarrhées

La durée d'incubation varie de 3 à 5 jours en général jusqu'à 14 jours

Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

L'appétit du mieux 

DIRECTION RÉGIONALE
CORONAVIRUS, MALADIE COVID-19
CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Informer **immédiatement votre responsable** en cas de symptôme ou de doute sur une situation particulière
- Informer la ligne Covid-19 en cas de cas avéré au **01.71.13.37.50**

CORONAVIRUS
Ce qu'il faut savoir 

LES INFORMATIONS UTILES  **0 800 130 000** (appel gratuit)
gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

 Lavez-vous très régulièrement les mains
 Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
 Utilisez un mouchoir
 Saluez sans se serrer la main.

Quels sont les signes ?



Fièvre
Toux
Fatigue
Difficultés respiratoires et touffements
Maux de tête
Perte de goût et de l'odorat
Maux de gorge
Courbatures
Parfois diarrhées

La durée d'incubation varie de 3 à 5 jours en général jusqu'à 14 jours

Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

Question 19 : Est-ce qu'Elior Entreprises est dans l'obligation (légalement) d'informer un site dont un des collaborateurs serait atteint du Covid ?

Se reporter à la réponse précédente.

**REPRESENTANTS DE PROXIMITE
EE PARIS IDF OUEST
Réunion du 31 juillet 2020**



De plus, en tant qu'employeur, et dans une démarche de principe de précaution et de prévention (lorsqu'il a connaissance de cas suspicieux/avéré) nous pouvons orienter les collaborateurs vers leur médecin traitant ou du travail afin que des tests puissent être réalisés, bien que ce ne soit pas le rôle des entreprises d'organiser des campagnes de dépistage virologique.

Question 20 : Un salarié d'origine étrangère peut-il partir 5 semaines en hiver ou doit-il respecter les consignes de départs d'été ? (Dans l'hypothèse où il ne choisirait pas le cumul des congés, mais souhaiterait partir tous les ans avec ses 5 semaines.)

Dans le cas où le collaborateur a demandé le report de ses congés payés et établi sa demande de départ de congé dans les temps impartis conformément aux directives de l'entreprise, le collaborateur peut en effet poser ses congés en hiver.

L'employeur est en capacité de les modifier en respectant un délai minimal d'un mois par rapport à la date de départ en congé.

A noter que le report emporte renonciation aux jours de fractionnement.

**Question 21 : Sur le bulletin de salaire, quelle est la différence entre "emploi" et "emploi-repère" ?
À quel emploi doit-on se référer ?**

Il faut se référer aux deux appellations :

La dénomination « *emploi* » est l'intitulé de poste contractuel du collaborateur.

La dénomination de l'« *emploi repère* » fait référence à la classification de l'emploi instituée par la branche de restauration collective afin de regrouper les appellations de même nature au sein d'emplois repères avec pour objectif de :

- Créer une vision plus claire des métiers et de leur contenu,
- Clarifier le positionnement des différents métiers au sein de la profession pour permettre à chacun de mieux se situer,
- Supprimer le flou existant lors des transferts de personnels,
- Hiérarchiser les emplois repères les uns par rapport aux autres,
- Favoriser l'émergence d'un langage commun,
- Améliorer la transparence du niveau des emplois d'une entreprise à une autre.

Question 22 : Trouvez-vous normal qu'un chef de cuisine (théoriquement en formation non officielle pour être chef Gérant) doive fermer un site seul, avec pour mission de déménager la marchandise et la bureautique avec sa voiture personnelle ? Et si impossible de déplacer, tout doit être jeté

Nous ne partageons pas votre vision si vous évoquez le site de MECALECTRO (dernière fermeture en date sur la DR) : il y a plusieurs interventions de responsables de secteur qui sont physiquement intervenus sur ce site pour finaliser la fermeture du site.

Questions CFE CGC :

Question 1 : Ouvertures / fermeture sur la DR ?

Nous avons une ouverture le 11 septembre 2020 : CNRS Ivry

A ce jour sur la DR, les établissements fermés étant les suivants:

- Colas Club
- Siemens Vélizy (
- Parcours
- Sephora
- Orange Cachan
- Orange Bagneux

Question 2 : Y a-t'il eut des demande de départ anticipé, suite à cette reprise en demi-teinte ?

Il y a eu des demandes de départs anticipés, des demandes de démission, des sollicitations de la part de collaborateurs et des demandes de départ à la retraite.

Question 3 : Combien de salariés sont encore au chômage partiel sur la DR ?

Nous ne sommes pas en mesure de répondre précisément à cette question puisque le nombre de collaborateurs placés en chômage partiel varie d'un jour à l'autre, en fonction de l'activité du site et des besoins.

Question 4 : Envisagé vous des licenciements sur les sites en situation de fermeture en vue de la conjoncture actuelle?

Elior n'a pas la volonté de détruire de l'emploi et donc souhaite mobiliser les dispositifs « d'amortisseur » mis en place par le Gouvernement

Le bénéfice de l'indemnisation à 100% par l'Etat jusqu'au 31 août permet ainsi d'apprécier plus sereinement la rentrée.

Il y a donc une fenêtre supplémentaire pour analyser et anticiper les fréquentations en fonction de l'organisation de l'accueil des enfants à l'école/crèche/collèges/lycées ainsi que l'impact du télétravail.

Question 5 : Pensez-vous que nous allons faire une fabrication dégradée durant toute la période estival, après une constatation de l'augmentation de couverts sur les sites.

L'offre alimentaire est étudiée au cas par cas sur site.

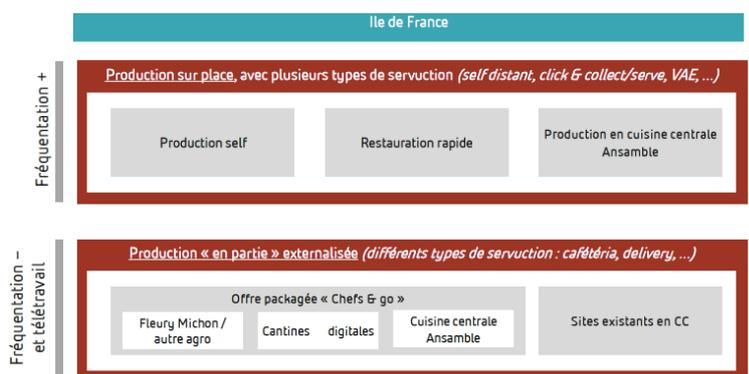
REPRESENTANTS DE PROXIMITE EE PARIS IDF OUEST Réunion du 31 juillet 2020



Question 6 : Septembre est une date butoir pour espérer une reprise de l'activité, qu'envisage Elior pour cette reprise, la stratégie de l'entreprise si l'activité ne reprenait pas. ?

Conformément à l'intervention au CSE Central de Monsieur Frédéric GALLIATH, du mercredi 1^{er} juillet 2020, des tests sont en cours.

- Une nécessaire adaptation de notre offre aux changements induits, souvent accélérés, par la crise sanitaire :



Question 7 : Suite à la reprise de l'activité, comment sont envisagé les réunions de secteurs, sur un restaurant ou en conf-call ?
Comment les RS envisages t'ils ces réunions pour la meilleur communication afin de transmette les stratégies de l'entreprise ?

Du fait de la crise sanitaire du covid-19, nous avons dû revoir le format de nos réunions, de ce fait nous avons priorisé les conf-call.
Cependant, les réunions en présentiel ne sont en aucun cas remises en question.

Question 8 : Pouvons-nous avoir une liste à jour des restaurants ?

Cette question ne relève pas de l'instance des représentants de proximité. Ces informations vous sont communiquées en instance CSE.

Question 9 : Combien de départs de salariés sur la DR et Motifs ?

Cette question ne relève pas de l'instance des représentants de proximité.

**REPRESENTANTS DE PROXIMITE
EE PARIS IDF OUEST
Réunion du 31 juillet 2020**



Questions CFTC :

Question 1 : Elior a été confrontée à des incidents informatiques ces dernières semaines, les données personnelles des salariés ont-elles été interceptées ? À savoir données bancaires, adresses personnelles, numéro de téléphone etc... y a-t-il un risque de fraude bancaire sur les RIB des salariés ?

Malgré ces événements et comme évoqué au cours de la précédente réunion, il n'y a eu aucune perte de données au niveau de l'entreprise.

Question 2 : A date pouvez-vous nous fournir la liste des restaurants qui n'ont toujours pas repris leurs activités.

Cette question a déjà été traitée précédemment.

Question 3 : Pouvez-vous nous donner le nombre de salariés en chômage partiel sur la Direction Régionale ? Le nombre de salariés bloqués à l'extérieur du pays ?

Cette question a déjà été traitée précédemment.

Question 4 : Qu'en est-il de la remise en route d'hélios et des messageries ?

En raison des problèmes informatiques récents, la remise en route d'hélios est progressive. Sur les messageries, le fonctionnement est revenu à la normale

Question 5 : Y a-t-il une réorganisation prévue sur la direction régionale ?

Cette question a déjà été traitée précédemment.

Question 6 : Les salariés qui sont en formation pour passer un CQP, qui ont été empêché par le Covid 19 et le confinement, quelles sont les mesures prises pour qu'ils puissent finir leur formation, une date de reprise de formation a-t-elle été arrêtée ? Si oui pouvez-vous nous la communiquer ?

Cette question a déjà été traitée précédemment.

A noter que la reprise des formations est prévue pour septembre, nous attendons une confirmation de la part du service formation.

Question 7 : Pouvez-vous renseigner la liste des restaurants au niveau de la Direction Régionale qui n'ouvriront jamais ?

Cette question a déjà été traitée précédemment.

**REPRESENTANTS DE PROXIMITE
EE PARIS IDF OUEST
Réunion du 31 juillet 2020**



Question 8 : En cas de chômage partiel quel est le calcul de la prime d'ancienneté ?

La prime d'ancienneté dépend du salaire que perçoit le salarié, et varie en fonction du nombre de jours pointés en chômage partiel. En ce sens, si tous les jours sont pointés en chômage partiel, la prime d'ancienneté ne sera pas versée.

A noter que lorsqu'il y a un jour férié payé dans le mois, cela peut déclencher le versement de la prime d'ancienneté.

Question 9 : Quelles sont les raisons pour lequel les salariés donc les restaurants sont ouverts mais volontaires pour travailler, à ce jour n'ont toujours pas été contacté ? Y a-t-il deux poids deux mesures ?

Nous vous remercions de nous remonter les cas spécifiques à cette situation.

Question 10 : Comment la direction justifie-t-elle les congés d'été pour les congés qui ont été déposés verbalement par le salarié.

Afin que le salarié soit certain de ses congés il peut s'adresser directement à son RU pour avoir une confirmation, ou bien il peut se rapprocher du RRH.

Question 11 : Pourquoi la direction transforme systématiquement les détachements temporaires en mutations définitives ?

A date, nous n'avons pas connaissance de salarié dans cette situation. Si tel est le cas, nous vous remercions de nous remonter l'information.

**Question 12 : Nous avons constaté sur certains restaurants que les tenues ELIS ne sont pas protégées par une housse individuelle ?
Pouvez-vous faire un rappel contractuel à ELIS lié au Covid 19?**

Cette question a déjà été traitée précédemment.

Question 13 : Dans le contexte actuel de COVID 19, privilégiez-vous les rapprochements de domicile des salariés pour le bon fonctionnement des restaurants ?

Dès lors d'une ouverture nous privilégions le critère géographique pour le salarié, mais il faut noter que le critère des compétences est également important à prendre en compte dans l'attribution d'un site à un salarié.

Question 14 : Pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles depuis des mois la Direction régionale Ouest est la Direction la plus accidentogène ?

En effet, nous reprenons un historique très important sur l'IDF OUEST.
Avec un foyer important sur le technocentre.
La sécurité de nos salariés est un enjeu majeur sur notre DR.

A titre d'information :

En 2018 : le taux de fréquence était de 51.1% ; le taux de gravité était de 4.18%
En 2019 : le taux de fréquence était de 57.5% ; le taux de gravité était de 4.62%
En 2020 : le taux de fréquence est de 58.99% ; le taux de gravité est de 3.66%

**REPRESENTANTS DE PROXIMITE
EE PARIS IDF OUEST
Réunion du 31 juillet 2020**



Questions CGT :

Question 1 : A date, quels sont les sites ouverts de notre DR OUEST ? Il n'y a pas eu de réponse sur le sujet lors de la précédente réunion.

Cette question a déjà été traitée précédemment.

Question 2 : A date, quels sont les sites potentiellement fermés pendant la période d'été sur notre Direction Régionale ?

Cette question a déjà été traitée précédemment.

Question 3 : A date, quels sont les sites dont la fermeture est définitive sur notre Direction Régionale ?

Cette question a déjà été traitée précédemment.

Question 4 : Combien de salariés n'ont pas repris le travail depuis le début du confinement sur notre Direction Régionale ? Question restée sans réponse lors de la précédente réunion.

Nous n'avons pas d'indicateurs permettant de mesurer cela, en effet certains collaborateurs peuvent reprendre le travail, faire des détachements pour ensuite repartir en chômage partiel.

Question 5 : A date, quel est l'effectif total par statut sur notre Direction Régionale ?

Cette question ne relève pas de l'instance des Représentants de proximité.

Question 6 : Combien d'embauche y a-t-il eut au mois de Juin 2020 sur notre D.R ?

Cette question ne relève pas de l'instance des Représentants de proximité.

Question 7 : Combien de salariés de statut A.M ont repris le travail depuis le 11.05.20 à ce jour ? Question restée sans réponse lors de la précédente réunion.

Nous n'avons pas d'indicateurs permettant de mesurer cela, en effet certains collaborateurs peuvent reprendre le travail, faire des détachements pour ensuite repartir en chômage partiel.

Question 8 : A date, combien y a-t-il de point de vente de type restauration rapide ouvert sur notre Direction Régionale ?

Tous les concepts de restauration rapide sont ouverts, sauf Sephora, Siemens et Paul technocentre.

Question 9 : La restauration de type rapide va-t-elle devenir une priorité dans la stratégie de développement de l'entreprise sur notre Direction Régionale ?

Cette question a déjà été traitée précédemment.

Question 10 : A l'issue du 31 Août 2020 (fin de l'indemnisation à 100% par l'Etat du chômage partiel sauf prolongation), quelles seront les réflexions en matière de maintien de l'emploi sur notre D.R ?

Elior n'a pas la volonté de détruire de l'emploi et donc souhaite mobiliser les dispositifs « d'amortisseur » mis en place par le Gouvernement. Le bénéfice de l'indemnisation à 100% par l'Etat jusqu'au 31 août permet ainsi d'apprécier plus sereinement la rentrée. Il y a donc une fenêtre supplémentaire pour analyser et anticiper les fréquentations en fonction de l'organisation de l'accueil des enfants à l'école/crèche/collèges/lycées ainsi que l'impact du télétravail.

A ce jour, comme déjà évoqué :

- Nous poursuivons les démarches de renégociation de contrat ;
- Nous appliquons les règles de planification de congé payés ;
- Nous encourageons les dispositifs de mobilité à l'image du SMS du 9/07 envoyé à l'ensemble de nos collaborateurs ;
- Nous encourageons la polyvalence de nos collaborateurs.

Question 11 : Sur certains sites la rotation de salariés est limitée en raison de la fréquentation et de compétences des salariés. Ne serait-il pas judicieux de former ces derniers pour qu'ils puissent acquérir de nouvelles compétences afin d'être polyvalent ?

C'est en effet un axe ou nous devons envisager l'évolution de nos métiers.

Question 12 : Sur quels sites de notre D.R le click and collect a-t-il été mis en place ?

Cette question a déjà été traitée précédemment.

Pour rappel, Des systèmes de commandes existent sur certains sites (ex : Carrefour, Schlumberger). Le déploiement de d'une offre click and collect plus formalisée s'accéléra à la suite de la période estivale.

Question 13 : comment expliquer que sur notre DR le nombre d'accidents de travail avec arrêt est le plus important d'Ile de France ? Et comment analyser vous ces accidents ?

Cette question a déjà été traitée précédemment.

Question 14 : Pourquoi une pression psychologique était-elle mise sur certains R.U pour qu'ils saisissent et envoi leur fin de mois alors que des incidents informatiques notamment sur l'application de gestion HELIOS leur empêchait de réaliser cette dernière ?

Nous vous remercions de nous remonter ces cas spécifiques.

Question 15 : Combien de salariés vont t'ils être muté pour travailler sur le site de Romainville ?

Actuellement les profils pour ce site qui ne fait pas partie du périmètre IDF OUEST ont été identifiés en interne et font l'objet d'un criblage. A ce jour, aucune réaffectation n'a été actée.

Question 16 : L'Etat demande aux entreprises d'avoir 10 semaines de stock de masques en cas de rebond de l'épidémie C19, avons-nous ce stock sur notre Direction Régionale ?

En effet nous avons du stock en masque, gel et gants. Le but est de s'approvisionner directement.

**REPRESENTANTS DE PROXIMITE
EE PARIS IDF OUEST
Réunion du 31 juillet 2020**



A titre d'information, la prochaine réunion de Représentants de proximité aura lieu à la Direction Régionale Paris IDF Ouest (La Boursidière, Le Plessis Robinson) à la date suivante :

- Le 25 septembre 2020 à 9H00.
- Le 23 octobre 2020 à 9H00.
- Le 27 novembre 2020 à 9h00.
- Le 18 décembre 2020 à 9h00.